



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 11259

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le secrétaire d'Etat au budget si ses services ont effectué une estimation du nombre approximatif de contribuables ayant demandé une déduction fiscale pour un don à une association reconnue d'utilité publique. Elle souhaiterait également connaître le coût approximatif de ces dégrèvements pour l'Etat.

Texte de la réponse

Au titre des revenus de l'année 1996 imposés en 1997, environ 3 380 000 foyers fiscaux ont demandé une réduction d'impôt pour versement de dons aux associations reconnues d'utilité publique. Si le coût global de la réduction d'impôt accordée au titre des dons peut être évalué à 1 900 millions de francs en 1998, la part correspondant aux seuls dons aux associations reconnues d'utilité publique ne peut pas être déterminée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11259

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1272

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2851